

## Motion Fabienne Freymond Cantone & Consorts pour un crédit-cadre servant à la réalisation de projets liés à des infrastructures de transports et de mobilité

La politique des agglomérations lancée par la Confédération fin 2001, et sa concrétisation en 2008 par la création d'un fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, a lancé une dynamique positive dans tout le pays. Notre Canton, notamment avec ses 5 agglomérations, n'échappe pas à cette règle. Par ailleurs, l'Etat de Vaud a finalisé un Plan Directeur cantonal, mettant en avant sa volonté politique d'améliorer les réseaux de transports publics et de mobilité sur l'ensemble de son territoire. Un foisonnement de projets est sorti de ces dynamiques, projets pratiquement tous de nature intercommunale, voire intercantonale et internationale (District de Nyon avec France voisine et Genève pour l'agglomération franco-valdo-genevoise, le Chablais avec le Valais, etc.). Ces coopérations intercommunales ou intercantionales sont difficiles à mettre en place car elles nécessitent de passer au-dessus des intérêts immédiats de sa propre commune, et impliquent beaucoup de temps et d'énergie à consacrer aux études, aux séances de médiation et aux arbitrages. Elles ont toutefois abouti à des projets pouvant améliorer significativement l'offre en transports publics, en aménagements routiers ou en mobilité douce sur des territoires plus ou moins grands du Canton. La Confédération ne finançant par ailleurs qu'une infime partie des projets présentés par les diverses agglomérations, il appartient à l'Etat de consolider les efforts faits à ce jour par les communes et associations de communes. L'Etat doit le faire, pour, à la fois, tenir ses divers engagements politiques<sup>1</sup>, et répondre aux problèmes de saturation des infrastructures de transports publics et de mobilité. Ces problématiques, de plus, dépassent un cadre strictement local, et représentent par ailleurs souvent des montants très élevés pour les ressources communales.

Notre Parlement a refusé fin septembre 2011 la motion Grégoire Junod et consorts pour une loi sur les projets d'agglomération et la constitution d'un fonds cantonal d'investissement, ne s'accordant notamment pas sur le moyen du « fonds » pour poser le principe de l'engagement du canton dans le développement et la réalisation des projets d'agglomération. Tous se sont accordés à dire cependant que les investissements dans ces infrastructures (transports publics, mobilité douce, réaménagements routiers) sont cruciaux pour suivre et soutenir le développement de notre Canton. Toutes les régions ont vécu aussi des blocages de projets pourtant aboutis, répondant autant au Programme de législature du Conseil d'Etat, qu'au Plan Directeur cantonal ou qu'à la loi sur les transports publics, blocages dus à une exigence de compensation de charges induites par ces investissements. Ainsi, pour que notre Canton avance dans l'étude et la construction d'infrastructures ou investissements divers liés aux lignes de bus, à la mobilité douce, aux P + R ou autres aménagements routiers dans nos agglomérations, **il s'agirait d'octroyer un crédit-cadre<sup>2</sup> destiné à financer de tels projets au même titre que ce qui est fait dans le domaine des améliorations foncières et de l'entretien des bâtiments par exemple.**

Le crédit-cadre, en plus de fixer une priorité politique dans le plan des investissements de l'Etat, a deux avantages notables. Il permet à la fois de travailler avec souplesse, le Conseil d'Etat pouvant prioriser tel ou tel projet selon son degré de maturité atteint par exemple. Le crédit-cadre permet aussi de fixer des chiffres et donc de rendre des comptes à leur sujet, soit dans le plan des investissements soit dans le bouclage des crédits-cadre, où tous verront la

<sup>1</sup> Programme de législature, Plan directeur cantonal, loi sur les transports publics

<sup>2</sup> Crédit-cadre, art. 31 et 33 de la LFin, soit un crédit d'investissement, fait de dépenses d'investissements ou de prêts et participations, relatif à un groupe d'objets affectés au même but.

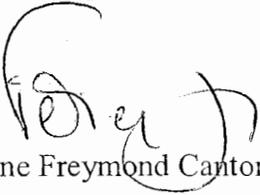
répartition régionale de ces investissements, répartition qui évitera dans le futur toute concurrence contreproductive. Ces projets devraient bien sûr tous passer sous la loupe du Département des Infrastructures et de ses Services de la Mobilité et des Routes.

De plus, la situation financière de l'Etat devrait permettre de financer des projets urgents et prioritaires de façon à réduire les coûts induits par les engorgements sur les routes et dans les trains, ainsi que d'adapter les infrastructures de transports compte tenu de l'accroissement de la population. Le Canton doit pouvoir dégager des moyens financiers au vu de la diminution de la dette, qui est passée de CHF 8,6 milliards en 2004 à CHF 1,9 milliard en 2010, et du degré d'autofinancement des investissements, qui excède les 200% depuis 2005 avec des pics supérieurs à 700% en 2007, 2008 et 2009.

En d'autres termes, par cette motion, nous demandons :

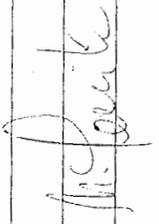
1. qu'un crédit-cadre soit finalisé rapidement par le Conseil d'Etat pour financer les divers projets d'agglomération dans le Canton, mesures ayant trait aux transports publics, aux aménagements routiers et à la mobilité, tel qu'il s'y est engagé politiquement ;
2. que les charges, liées à des investissements qui entrent dans l'enveloppe budgétaire à disposition du Conseil d'Etat ou à des dépenses de fonctionnement découlant de l'application du Plan directeur cantonal en matière de transports publics et de mobilité, soient considérées comme découlant de l'exécution d'une tâche publique préexistante au projet de loi ou de décret présenté au Grand Conseil.

Nous désirons que cette motion soit développée en plénum et transmise à une commission pour étude et préavis au Grand Conseil.

  
Fabienne Freymond Cantone & Consorts

Nyon, le 1<sup>er</sup> octobre 2011

## Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2011

Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel	
Aellen Catherine	Capt Gloria	Ducommun Philippe	
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric	
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Durussel José	
Ansermet Jacques	Chatelain André	Duvoisin Ginette	
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier	
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel	
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain	
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier	
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves	
Bally Alexis	Christen Jérôme	Flora-Guttman Martine	
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne	
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André	
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle	
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Girardet Lucas	
Bonjour Eric	De Icco Fabrice	Gardon Julien	
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Glutz Félix	
Borel Bernard	Debluë François	Golaz Florence	
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Golaz Olivier	
Bory Marc-André	Delay Elisabeth	Gorrite Nuria	
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoister Anne-Marie	Grandjean Pierre	
Brélaz François	Desmeules Michel	Grobéty Philippe	
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grognuz Frédéric	
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Guignard Jean	
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Guignard Pierre	

## Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2011

Haenni Frédéric	Monod Alain	Roulet Catherine
Haldy Jacques	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Haury Jacques-André	Mossi Michele	Saugy Roger
Hurni Véronique	Mouquin Michel	Schilt Jean-Jacques
Jaquet-Berger Christiane	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jaquier Rémy	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Jobin Philippe	Papiloud Anne	Schwab Claude
Junglaus Delarze Suzanne	Payot François	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Pierre-André	Uffer Filip
Mange Daniel	Poncet Gabriel	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Progin Sylvie	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Voiblet Claude-Alain
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Vuillemin Philippe
Mayor Olivier	Reichen Gil	Walther Eric
Melly Serge	Renaud Michel	Weber-Jobé Monique
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Wehrli Laurent
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Wyssa Claudine
Meyer Roxanne	Rithener Christiane	Yersin Jean-Robert
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Züger Eric
Modoux Philippe	Rostan Jacqueline	Zwahlen Pierre